

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B315-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B315

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'entretien et à l'amélioration des espaces verts des infrastructures de transports gérées par la CPA (2015M029)

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyes – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_01

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteurs : Roger PELLENC

Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'entretien et à l'amélioration des espaces verts des infrastructures de transports gérées par la CPA (N°2015M029)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement du lot n°4 (**Espaces infrastructures de transports**) des marchés d'entretien et d'amélioration des espaces verts sur les voiries et les infrastructures de transports gérées par la Communauté du Pays d'Aix. Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, les besoins de différents services ont été recensés, mutualisés et ont ainsi permis de lancer une large consultation dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert comportant 4 lots. Les attributions des trois autres lots seront soumises au prochain bureau communautaire.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché concerne l'exécution de prestations d'entretien et d'amélioration des espaces verts sur les voiries gérées par la Communauté du Pays d'Aix :

- **Commune d'Aix-en-Provence** : Pôle Commercial de la Pioline, Pôle d'Activités, voiries communautaires existantes, en cours de transfert ou de création ;
- **Commune de Meyreuil** : la zone d'activités du Carreau de la Mine ;
- **Commune de Lambesc** : la zone d'activités la Bertoire 2 ;
- **Espaces infrastructures de transports** (Parc Relais et parc de persuasion, Pôle d'échanges, Gare routière d'Aix-en-Provence et futurs parcs de stationnement)

Économie du marché :

Allotissement, tranches et variantes:

La consultation a fait l'objet d'allotissement en application de l'article 10 du Code des marchés publics. Elle a été décomposée en 4 lots :

LOT N°	INTITULE
1	Voiries communautaires – AIX EN PROVENCE
2	Zone d'Activités du Carreau de la Mine - MEYREUIL
3	Zone d'Activités La Bertoire 2 - LAMBESC
4	Infrastructures de transports de la CPA

La consultation n'ouvrait pas au candidat la possibilité de présenter des variantes. Le marché n'est pas décomposé en tranches.

Durée des marchés :

* **Les lots 1, 2 et 3** prennent effet à compter de leur date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois.

Ils sont reconductibles 3 fois pour une période identique.

* **Le lot 4** prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 48 mois.

Mode d'exécution des marchés :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins dans la limite des seuils suivants :

Seuil annuel pour les lots 1 à 3 et pour la durée du marché pour le lot 4.

LOT N°	INTITULE	MIMIMUM ANNUEL HT EN €	MAXIMUM ANNUEL HT EN €
1	Voiries communautaires – AIX EN PROVENCE	90 000	270 000
2	Zone d'Activités du Carreau de la Mine - MEYREUIL	15 000	45 000
3	Zone d'Activités La Bertoire 2 - LAMBESC	2 000	8 000
LOT N°	INTITULE	MINIMUM pour la durée du marché HT en €	MAXIMUM pour la durée du marché HT en €
4	Infrastructures de transports de la CPA	350 000	480 000

Prix :

Les prix sont fermes la première année et révisables annuellement à la date anniversaire de la notification du marché sur demande du titulaire.

Montant des marchés:

Les prestations seront rémunérées par application des prix du Bordereau aux quantités réellement exécutées. Le montant total pour chacun des lots s'inscrira dans la limite des seuils minimum et maximum indiqués ci-dessus.

Estimations des marchés :

Estimation annuelle pour les lots 1 à 3 et pour 48 mois pour le lot 4 :

Pour le lot n° 1 : 146 000 euros HT, soit 175 200 € TTC ;

Pour le lot n° 2 : 20 000 euros HT, soit 24 000 € TTC ;

Pour le lot n° 3 : 4 800 euros HT, soit 5 760 € TTC ;

Pour le lot n° 4 : 380 000 euros HT, soit 456 000€ TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et sur le profil acheteur: achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants:

Pour les lots 1 à 3 :

Prix: 60%

Valeur technique: 40%

Pour le lot 4 :

Prix: 70%

Valeur technique: 30%

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 juillet 2015, a décidé d'attribuer :

- le marché n°2015M029 (lot n°4 -**Espaces infrastructures de transports**) à la société MANIEBAT pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 188 779,13 € HT, soit 226 534,96 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils minimum et maximum pour la durée du marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 3 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M029 relatif au lot 4 « **infrastructures de transports de la CPA** » attribué à la société MANIEBAT pour un montant estimatif non contractuel de 188 779,13 € HT soit 226 534,96 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées : section de fonctionnement du budget de la CPA, fonction 90, nature 61523 qui présente les disponibilités nécessaires pour les travaux sur les voiries communautaires et Fonctionnement 612-2 du budget annexe des transports pour la parties infrastructures transports qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'entretien et à l'amélioration des espaces verts des infrastructures de transports gérées par la CPA (2015M029)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUIL. 2015